

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 380

présenté par
Mme Avia

à l'amendement n° 337 de M. Cédric Roussel

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du signalement »

les mots :

« de la notification ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.